

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 07 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

TOURNAGE D'UN FILM

Le Maire de la Ville de **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13 et l'article R 411-8, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal et notamment le R.610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°20-575 en date du 20 novembre 2020, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice du Centre Techniques Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter le tournage d'un film, Rue de l'Eglise, Route de Corbeil et Parking du CCAS par la Société **Quad et Ten** domiciliée au 41, Rue de l'échiquier 75010 Paris,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

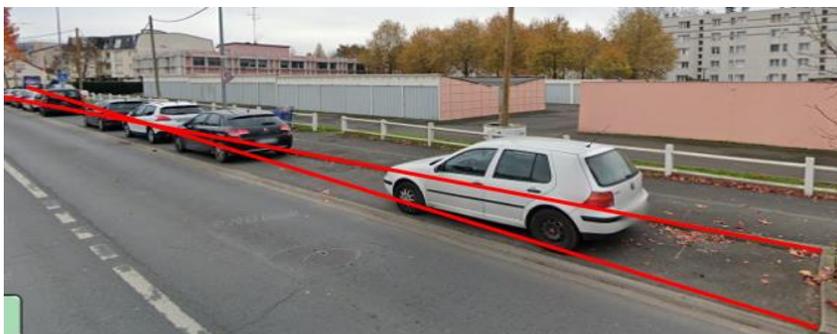
ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route:

- **RUE DE L'EGLISE** : du Lundi 11 Septembre à 8h00 au Mardi 12 Septembre 2023 à 8h00 du N°3 au N°7 (11 places de stationnement).



- **ROUTE DE CORBEIL** : du Lundi 11 Septembre 2023 à 8h00 au Mardi 12 Septembre 2023 à 8h00 du N°215 au N°217 (9 places de stationnement).



ajouté sur le site de la ville le : 15 septembre 2023

- **RUE DES SIROLIERS : du Lundi 11 Septembre à 12h00 au Mardi 12 Septembre 2023 à 8h00 (Parking du CCAS).**



ARTICLE 2 : Le barriérage et la déviation seront mis en place par la Société Quad et Ten,

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Service Voirie de CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION,
Service Transports de CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION,
Service UTD OUEST,
Monsieur le Directeur de la **Société Quad et Ten** ,
Madame la Directrice Générale des Services de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 07 Septembre 2023

Pour le Maire,
Corinne MICHEL,
Directrice du Centre Technique Municipal

